



Assurance Annulation Camping de La Vallée



L'assurance annulation garantit toutes les annulations qui ne sont pas de votre fait.



Raison Médicales :

Maladie grave, accident grave ou décès, contre-indication suite de vaccination, complications dues à l'état de grossesse.



Raisons Personnelles :

Convocation en vue d'adoption d'un enfant, examen de rattrapage, greffe d'organe, divorce, séparation...



Dommmages graves à votre véhicule

Sous 48 heures avant le départ



Raisons professionnelles :

Suppression ou modification des dates de congés payés, licenciement économique ou rupture conventionnelle, mutation professionnelle, obtention d'un emploi etc.



Autres :

Dommmages graves d'incendie, explosion, dégâts des eaux, vols, catastrophes naturelles, interdiction du site, empêchement pour se rendre sur le lieu du séjour, vol ou perte des papiers d'identité...

Comment procéder en cas d'interruption ou d'annulation de séjour ?

① Avertissez le Camping de la Vallée.



② Déclarez l'annulation ou l'interruption directement : par téléphone, par e-mail, par courrier.



③ Vous serez remboursés environ 72h après la validation de votre dossier par téléphone (*sous déduction de franchise et sous réserve que tous les documents demandés soient validés).



Retrouvez l'ensemble des conditions générales d'assurance sur notre site internet : www.campingdelavallee.com



Camping de la Vallée : Route de Maureillas
66490 Saint-Jean-Pla-De-Corts Tél : 04 68 83 23 20
E-mail : campingdelavallee@yahoo.fr